



HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'État, engagé pour les Polynésiens

225,6
MILLIARDS
F CFP



**mobilisés par
l'État, en 2025,
en Polynésie
française.**



www.polynesie-francaise.gouv.fr



En 2025, l'État a confirmé, tout en le renforçant, son engagement auprès des Polynésien(ne)s et des Polynésien(ne)s.

225,6 milliards de francs pacifique, soit 2,8 milliards de plus qu'en 2024, ont ainsi été mobilisés pour améliorer le quotidien de la population, soutenir les projets du Pays et des communes et contribuer au développement de l'économie polynésienne.

Ce montant représente le tiers du produit intérieur brut (PIB) de la Polynésie française.

Cet appui sans faille de l'État vise plusieurs objectifs majeurs :

- assurer, en première ligne, la sécurité du quotidien sur terre comme en mer, et protéger les frontières. C'est le rôle premier de l'État, dans sa dimension régalienne ;
- favoriser la création d'emplois et de richesses par les entreprises ;
- soutenir l'éducation des enfants et favoriser leur épanouissement ;
- accompagner les efforts des communes, des communautés de communes et du Pays, dans la réalisation des services essentiels comme le logement, l'école, l'eau et la gestion des déchets ;
- aider au développement de la vie culturelle et sportive ;
- contribuer à l'optimisation de l'offre de soins ;
- assurer la protection de l'environnement, aussi bien terrestre que marin.

Ces objectifs permanents de l'action de l'État en Polynésie française ont été déclinés de façon très concrète tout au long de l'année 2025, comme l'illustre ce document.

Je souhaite souligner de façon particulière l'impulsion très forte donnée par l'État pour que la mobilisation polynésienne lors de la troisième conférence des Nations unies sur l'Océan, l'UNOC, à Nice, soit un succès. Et il l'a été, et de quelle manière ! L'État continue, d'ailleurs, d'accompagner cette dynamique partenariale en faveur de la préservation du grand Océan Pacifique.

Tout le monde garde en mémoire le drame d'Afaahiti, le 27 novembre 2025. Je veux rendre de nouveau hommage aux victimes de cette tragédie, ainsi qu'à leurs familles, et remercier encore l'action des services de l'État et des forces armées en Polynésie française, avec ceux des communes et du Pays, qui ont répondu présents.

Dans ses compétences régaliennes, comme dans son appui aux collectivités et aux entreprises, les femmes et les hommes qui incarnent l'État en Polynésie française ont de nouveau été au rendez-vous de l'année 2025.






Nous restons mobilisés en 2026.

Alexandre ROCHATTE

Haut-commissaire de la République en Polynésie française

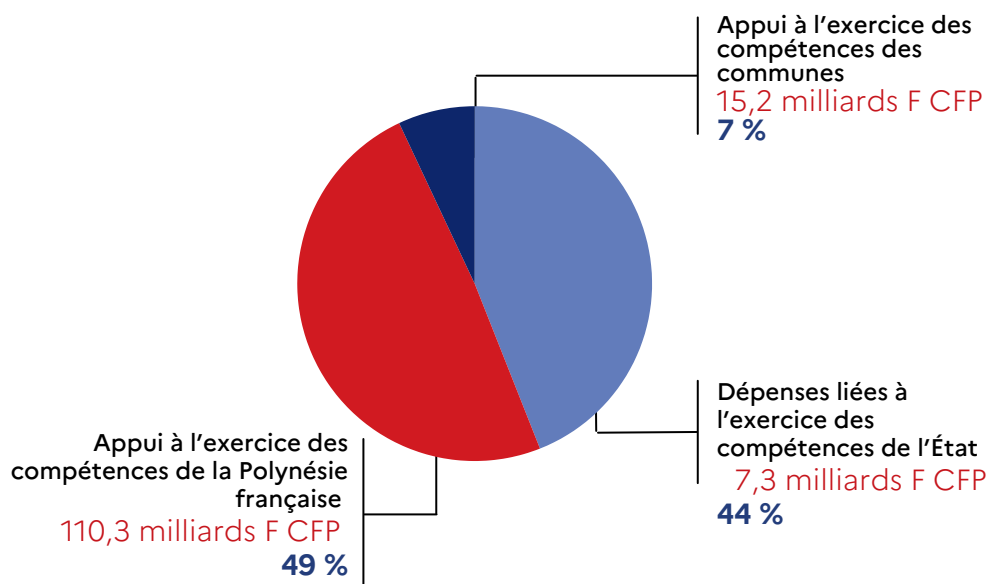


SOMMAIRE

-  L'État assure la protection et la sécurité des Polynésiens
-  L'État améliore la vie quotidienne des Polynésiens
-  L'État encourage le développement économique
-  L'État soutient les communes
-  L'État agit pour protéger l'environnement

L'État soutient le Pays et les communes dans l'exercice de leurs compétences

En 2025, le montant total des dépenses réalisées par l'État en Polynésie française s'élève à 225,6 milliards F CFP, soit une augmentation de 2,8 milliards F CFP par rapport à 2024, et de près de 33 milliards F CFP en quatre ans.



Ce montant représente l'équivalent de près du tiers du PIB polynésien (estimé à 729 milliards de F CFP).

Plus de la moitié de ces dépenses viennent en appui au Pays et aux communes pour l'exercice de leurs compétences.

Plus de la moitié des agents de l'État œuvrant en Polynésie française (soit 5 732 des 10 953 agents) sont mis à disposition du Pays pour l'exercice de ses missions.

Principales dépenses liées à l'exercice des compétences de la Polynésie française

Education nationale, jeunesse et vie associative :	76,3 milliards F CFP
Dotation globale d'autonomie :	10,8 milliards F CFP
Emploi outre-mer (RSMA, chantiers de développement) :	5,3 milliards F CFP
Concours contractualisés pour le financement des investissements prioritaires (3IF) :	3,7 milliards F CFP
Contrat de projets et contrat de développement et de transformation – Pays :	1,9 milliards F CFP

Principales dépenses liées à l'exercice des compétences des communes

Dotation globale de fonctionnement :	10,8 milliards F CFP
Dotation territoriale pour l'investissement des communes et fonds intercommunal de péréquation :	1,9 milliards F CFP
Dotation d'équipement des territoires ruraux :	383,8 millions F CFP
Contrat de projets et contrat de développement et de transformation – communes :	584,9 millions F CFP
Programme « Abris de survie » :	245 millions F CFP

Principales dépenses liées à l'exercice des compétences de l'État

Pensions de retraite civiles et militaires :	28,7 milliards F CFP
Dépenses militaires :	22 milliards F CFP
Sécurité (gendarmerie et police nationale) :	14,2 milliards F CFP
Justice et Chambre Territoriale des Comptes :	12,7 milliards F CFP
Enseignement supérieur et recherche :	5,6 milliards F CFP
Service d'État de l'aviation civile :	4,8 milliards F CFP
Administration territoriale de l'État :	3,2 milliards F CFP



L'ÉTAT VOUS PROTÈGE

Sécurité publique

Les dépenses de l'État en matière de sécurité permettent de :

- Prévenir les violences intrafamiliales et agir contre la délinquance

Le Haut-commissaire copilote le Conseil de prévention de la délinquance de Polynésie française avec le Pays et le Parquet général et participe à la mise en œuvre des actions de prévention de la délinquance sur le territoire. À ce titre, pour l'année 2025, l'État a octroyé un financement de 39 millions F CFP au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Cette enveloppe a notamment permis de maintenir le financement intégral des intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie (ISCG) sur le territoire pour un montant de 23,5 millions F CFP. Ce dispositif, porté par l'association d'assistance judiciaire de Polynésie française (AAJPF), permet la présence au sein même des services de police et de gendarmerie nationales, d'intervenantes sociales qui ne sont ni gendarmes, ni policières mais qui sont un premier contact après la commission des faits de violences.

Les bénéficiaires de leurs interventions sont des personnes, victimes ou auteurs, présentant des problématiques sociales détectées dans le cadre de l'action des services de police et de gendarmerie.

Mobilisables sur l'ensemble du territoire, leur action s'inscrit en complémentarité de celles menées par la Maison de Protection des Familles (MPF) et des associations d'aide aux victimes. En 2025, les 4 ISCG de Polynésie française ont reçu 1 561 usagers.

- Lutter contre le trafic de stupéfiants

Dans le cadre de la déclinaison du plan d'actions territorial pour la restauration de la sécurité du quotidien, l'action soutenue des forces de l'ordre a permis une augmentation de 32,9 % du nombre d'infractions constatées (3 400) et la saisie de plus de 25 000 pieds et 1,5 tonne d'herbe de cannabis, dont la valeur potentielle à la revente est estimée à 1,463 milliard F CFP. S'agissant du trafic d'ice, pour l'année écoulée, près de 300 kg d'ice ont été saisis.

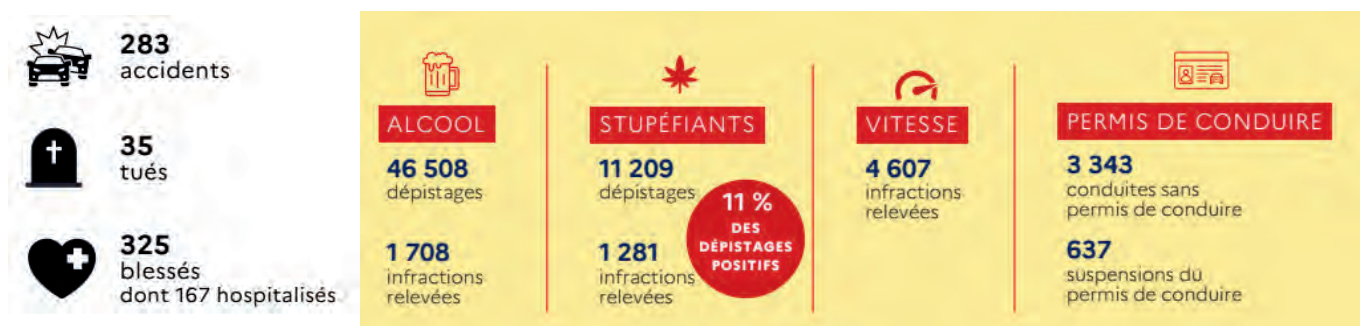
SAISIE DE DROGUES



Un plan global de lutte contre les stupéfiants a été élaboré sous l'impulsion du Haut-commissaire de la République en Polynésie française, marquant un engagement résolu de l'État dans ce combat prioritaire. Il constitue le cadre d'action de l'État pour les années 2025-2026 et traduit une volonté politique affirmée, qui mobilise tous les leviers disponibles autour d'une gouvernance claire et d'objectifs mesurables. Présenté aux maires et au gouvernement de la Polynésie française ce plan repose sur six axes stratégiques :

- Contrôles renforcés de flux routiers, maritimes, aériens et postaux ;
- Neutralisation des réseaux en frappant au porte-feuille des trafiquants, par la lutte contre le blanchiment des fonds : deux ventes judiciaires de biens saisis et une fermeture administrative d'un snack à Papeete, en prononçant 36 interdictions de paraître sur les points de deal ;
- Exploitation du renseignement ;
- Coopération internationale stratégique permettant des saisies significatives en haute mer ;
- Communication responsable ;
- Association des tavana de tous les archipels.
- Lutte pour la sécurité routière

L'État a octroyé près de 9 millions F CFP au titre de la sécurité et l'éducation routières en 2025. Ces crédits ont notamment financé des opérations de sensibilisation dans les établissements scolaires sur l'ensemble du territoire et plusieurs autres opérations de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière à destination des publics cibles (jeunes de moins de 25 ans, conducteurs d'engins 2 roues).



- Lutter contre les discriminations

La DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT) finance des projets contribuant à l'égalité des droits et à la lutte contre les haines anti-LGBT, pour un montant total de 5,4 millions F CFP.

- Promouvoir l'égalité femmes-hommes

L'État apporte une dotation annuelle de 5,4 millions F CFP pour le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) et l'Association polyvalente d'actions socio-judiciaires (APAJ).

Sécurité civile

L'État assure la sécurité civile, c'est-à-dire la sécurité des personnes et des biens en Polynésie française. Il en définit la doctrine et coordonne tous les moyens. Avec le concours du Pays dans le cadre de ses compétences ainsi que des communes, il évalue en permanence l'état de préparation aux risques et veille à la mise en œuvre des mesures d'information et d'alerte de la population ainsi que des moyens d'action. L'action de l'État au quotidien :

- la gestion des crises : activation du poste de commandement opérationnel du Haut-commissariat (CO-HC) et astreinte opérationnelle de commandement des opérations de secours (risques naturels et climatiques, secours d'ampleur, perturbations de la vie économique et sociale) : près d'un mois de mobilisation au sein du CO-HC; 5 opérations de grande ampleur ; 7 exercices d'ampleur et 35 opérations de secours ;
- les missions de concours aux opérations des forces de sécurité intérieure et de sécurité civile : vols de secours et vols de reconnaissance ;
- l'accompagnement des communes dans l'exercice de leur compétence "incendie secours, gestion des risques et des crises", dans le cadre des plans communaux de sauvegarde.
- l'accompagnement et la formation des acteurs du secours au profit des sapeurs-pompiers communaux (animation du réseau des chefs de corps, séminaires et formations);
- l'animation d'un réseau de 6 associations agréées de sécurité civile. Deux associations ont bénéficié d'un financement à hauteur de 333 000 F CFP chacune, pour l'acquisition de matériels de secours pour des opérations particulières voire humanitaires.

Interventions marquantes

L'incendie de l'entrepôt Agritech, en janvier 2025, l'alerte "tsunami" du 29 juillet ou encore le tragique glissement de terrain à Afaahiti, en novembre dernier, ont mis en exergue la solidarité entre tous les acteurs de la sécurité civile sur le territoire face aux interventions complexes, techniques et exigeantes. Elles ont aussi rappelé la nécessité d'une gestion centralisée et coordonnée des acteurs du secours, tant dans l'alerte que dans la mise en œuvre des actions.

Établissement public d'incendie et de secours (EPIS)

Les groupes de travail du comité polynésien de sécurité civile, rassemblant notamment le Pays et les communes, ont installé une dynamique constructive en vue de la création de l'EPIS. Il permettra : une mutualisation des achats de matériels et des équipements de secours (pour acheter moins cher) ; une réflexion stratégique sur les risques et la mise à jour des plans communaux de sauvegarde (pour être mieux préparés) ; le développement des actions de sensibilisation (pour être prêts) ; la réception et le traitement des appels de secours, en tout point du territoire, au bénéfice des maires (pour garantir les secours). L'installation de l'EPIS constitue un objectif. Pour cela un financement de 10,7 millions F CFP a été apporté pour accompagner ce projet.



MOBILISATION LORS DU GLISSEMENT DE TERRAIN À AFAAHITI

en novembre 2025

en collaboration avec les services du Pays, les communes et les associations

Action de l'État en mer

L'État assure le secours et la sécurité en mer.

Le Haut-commissaire, en tant que délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer (AEM), appuyé par le commandant de la zone maritime en Polynésie française, assure la coordination de toutes les missions des administrations, du trait de côte jusqu'au large.

En 2025, année de la mer, la France a accueilli la 3ème Conférence des Nations-Unies sur l'Océan (UNOC). À cette occasion, l'État a renforcé encore un peu plus son action sur le territoire en vue de : lutter contre les trafics illicites en mer (dont le narcotrafic), se préparer à la gestion de crise majeure en mer, protéger les ressources et la biodiversité marines de notre zone économique exclusive (ZEE), ou encore contribuer activement à la sauvegarde de la vie humaine en mer, en lien avec les services du Pays, dans le cadre d'une gouvernance État/Pays.

En matière de police des pêches, l'État, à travers ses différentes administrations que sont la Marine nationale, le Service d'État des affaires maritimes, la douane, la gendarmerie nationale ainsi que la gendarmerie maritime, a procédé à des opérations de contrôle et de surveillance en permanence, avec également un appui satellitaire efficace : 45 vols de surveillance aéromaritime dédiés, 380 navires contrôlés dont 72 au port et en ZEE, ainsi que 10 navires étrangers en haute mer, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre la pêche illégale, non-réglémentée, non-déclarée (INN).

« Grâce à cette forte implication de l'État, aucune activité de pêche illégale n'a été recensée dans la ZEE polynésienne depuis 2007. »



380

NAVIRES DE PÊCHE CONTRÔLÉS

437 navires de pêche
étrangers surveillés
en permanence, permettant
d'éviter la pêche illégale

À travers 360 inspections et audits de sécurité concernant les 900 navires relevant de sa compétence, l'État renforce la protection des personnes, des biens en mer, ainsi que la protection de l'environnement contre les pollutions accidentelles.

Enfin, la proclamation et la reconnaissance de la plus grande aire marine protégée (AMP) au monde "Tainui Atea" ont contribué à renforcer le partenariat État-Pays, avec un accompagnement appuyé de l'État en ce sens. Les missions aéromaritimes réalisées notamment par les Forces armées en Polynésie française permettent de contribuer à la surveillance des activités de pêche, de whale watching, aux sites de braconnage de tortues, ainsi qu'à la surveillance de nos approches maritimes.

Les enjeux maritimes régionaux sont au cœur des préoccupations de l'État, comme en témoigne l'organisation en décembre 2024 d'un séminaire international des garde-côtes du Pacifique, regroupant plus de 20 délégations étrangères issues de tout le Pacifique. La coopération régionale est portée par une dynamique internationale qui s'illustre également par l'Académie du Pacifique.

Par ailleurs, l'accompagnement de 1 264 candidats aux formations des gens de mer, encadrée par l'État, l'organisation de près de 1 000 visites d'aptitudes médicales financées par l'État, permettent de garantir le développement de la filière maritime.

L'État est aussi chargé d'assurer la sauvegarde de la vie humaine et la préservation des biens en mer. Le JRCC Tahiti (Joint Rescue Coordination Center) assure la coordination des moyens de secours et de sauvetage en mer, surveille la navigation et les pollutions marines dans sa zone de responsabilité s'étendant sur plus de 12,5 millions de km².

533 opérations de sauvetage et d'assistance ont ainsi permis de sauver 293 personnes.



533

OPÉRATIONS DE SAUVETAGE EN MER

293 personnes sauvées

4

SAISIES EN HAUTE MER DE STUPÉFIANTS

1,8 tonne de stupéfiants saisie



L'État améliore la vie quotidienne des Polynésiens

Enseignants et infrastructures



77,5
MILLIARDS
F CFP

L'État contribue largement à soutenir l'éducation des jeunes polynésiens.

L'État assume 100% de la rémunération des enseignants des écoles, collèges, lycées et université (72 milliards F CFP). Les dépenses de personnel sont en augmentation de 3%.

L'État contribue par ailleurs à ce que les enfants et adolescents polynésiens puissent étudier dans de bonnes conditions. En 2025, l'État s'est engagé à hauteur de 298 millions F CFP pour la démolition et la reconstruction des cuisines pédagogiques et de l'ensemble de restauration (pension et demi-pension) du collège de Ua Pou, soit un engagement à hauteur de 80% du coût prévisionnel.



32 MILLIONS F CFP

soit 80% du montant total de l'opération

Collège de Hao
Réfection de l'étanchéité
des toitures terrasses

Vie étudiante

En 2025, le pôle de la continuité territoriale a délivré 860 Passeports Mobilité dont 709 Passeports Mobilité Études (PME).

Grâce au PME, l'État apporte un appui financier aux étudiants post-bac, âgés de moins de 29 ans, résidents habituels de la Polynésie française, qui souhaitent poursuivre des études en France hexagonale dans une filière d'étude inexistante ou saturée au fenua. Le PME permet la prise en charge à 100% d'un billet aller/retour par année universitaire (hors frais de service), à destination de l'hexagone, de l'Outre-mer ou d'un Pays de l'Union Européenne, sous réserve de remplir les conditions de revenus définies par le Code des transports. Les étudiants néo-bacheliers bénéficient de la prise en charge d'un second billet aller/retour à utiliser au cours de leur première année d'études.

Les passeports mobilité Concours, Stage professionnel et Formation professionnelle sont également proposés aux résidents de Polynésie française.

Plus d'information sur le site internet du Haut-Commissariat, rubrique « Aide au transport ».

À travers l'aide au logement étudiant (ALE), l'État soutient aussi les étudiants qui poursuivent leur cursus universitaire au fenua. Il octroie une participation financière destinée à aider les étudiants à payer une partie de leur loyer. Peuvent en bénéficier les étudiants boursiers et locataires d'un logement à titre principal, que ce soit dans le parc privé ou bien dans une résidence étudiante (centre d'hébergement étudiant -CHE- ou cité universitaire). En contrepartie, les étudiants doivent être assidus aux cours et être à jour du règlement de leurs loyers.

Pour l'année universitaire 2024-2025, l'ALE a bénéficié à 452 étudiants (392 bénéficiaires de l'ALE en 2023-2024, soit une hausse de 28%) pour un montant total de 74 millions F CFP financés par l'État (contre 57 millions FCFP en 2023-2024, soit une hausse de 30%).



aides à la mobilité et aux études
(passeport mobilité et bourses
étudiantes)

709

Passeports mobilité études



452 BÉNÉFICIAIRES

aide au logement étudiant

74,3 MILLIONS F CFP

Construction du centre
d'hébergement des étudiants
à Outumaoro

240 millions F CFP



128 MILLIONS F CFP

soit 50% du montant total de l'opération

Extension de la bibliothèque universitaire du campus à Outumaoro (UPF)



En complément de l'extension de la bibliothèque universitaire, un projet d'extension de la résidence universitaire comprenant deux nouveaux bâtiments de quinze logements chacun, est en cours de réalisation. Un concours d'architectes a été lancé en 2025. L'État subventionne ce projet à hauteur de 149 millions F CFP, soit 40% du montant total.

Recherche



L'État et le Pays se sont associés à l'École pratique des hautes études (EPHE) pour démolir une vieille écloserie du Criobe et la remplacer par une halle technologique destinée à accueillir des projets d'innovation. Cette nouvelle infrastructure comprend trois espaces : une halle expérimentale de recherche et de développement, un fab lab et un espace de coworking visant à favoriser l'interaction entre recherche, innovation et formation.

Le coût total du projet est de 357 millions de FCFP. L'État et le Pays assumeront chacun 40% de ces coûts, l'EPHE apportera les 20% restant grâce à une subvention du grand établissement Paris Sciences et Lettres.



En 2025, l'État, a versé une avance de **42 millions de FCFP** au lancement des travaux.

Service civique

Le service civique fête ses 15 ans d'engagement au service de l'intérêt général.

En 15 ans, l'État a permis à 7 900 polynésiens, de 16 à 25 ans, de s'engager au sein d'un organisme public ou associatif pour réaliser des missions, indemnisées, au service de tous : animations socio-culturelles et sportives, protection de l'environnement, éducation pour tous, solidarité, etc.

950 BÉNÉFICIAIRES
contrats de service civique
716 MILLIONS F CFP



Sport

Mémoire et
citoyenneté

Développe-
ment
international
et action
humanitaire

Solidarité

Environne-
ment

Intervention
d'urgence en
cas de crise

Loisirs

Éducation
pour tous

Santé

Culture



Continuité territoriale

Le pôle de la continuité territoriale du haut-commissariat de la République en Polynésie française a accordé en 2025 près de 3 500 aides à la continuité territoriale aux résidents de Polynésie française. Grâce à la revalorisation du plafond de revenus intervenue en 2023, plus de 75% de la population est éligible à l'aide à la continuité territoriale, encourageant ainsi la mobilité des foyers polynésiens.



“ Grâce à la revalorisation du plafond de revenus intervenue en 2023, plus de 75% de la population est éligible à l'aide à la continuité territoriale, encourageant ainsi la mobilité des foyers polynésiens. ”



En 2025, ce sont 863 millions F CFP qui ont été consacrés par l'État au développement de projets associatifs, à l'émancipation et à l'engagement de la jeunesse via l'éducation populaire, ainsi qu'à l'investissement dans les équipements sportifs de proximité et de rénovation énergétique.

L'État s'est mobilisé pour soutenir le développement de la vie associative au travers de 3 axes prioritaires :

- la formation des bénévoles et dirigeants associatifs ;
- le financement global de l'activité d'une association ;
- et la mise en œuvre de nouveaux projets ou activités.

Près de 80 associations de Polynésie française ont pu bénéficier d'un soutien financier favorisant la réalisation de leurs projets et l'organisation de formations pour les bénévoles.

Dans le domaine du sport, l'engagement fort de l'État s'est aussi incarné par le financement d'infrastructures sportives structurantes nécessaires pour les Jeux du Pacifique 2027, mais aussi la prévention relative à la lutte contre le dopage et les conduites addictives ainsi que les actions mobilisatrices du Comité d'Organisation des Jeux de Tahiti 2027.



2,6 MILLIARDS F CFP

au titre du Contrat de développement et de transformation

Les Jeux du Pacifique – Tahiti 2027 s'inscrivent dans la continuité des Jeux Olympiques de Paris 2024 et des épreuves olympiques de surf à Teahupo'o. 12 disciplines sportives, sur les 24 en compétition, sont positionnées par le Comité International Olympique (CIO) comme des épreuves qualificatives aux Jeux Olympiques de Los Angeles en 2028.

L'État cofinance la construction et la rénovation des infrastructures ainsi que des sites d'accueil des Jeux du Pacifique 2027 au travers du contrat de développement et de transformation (CDT), notamment pour financer quatre projets de réhabilitation de complexes sportifs, de pistes d'athlétisme et d'un terrain de football ainsi que la construction d'une piste d'athlétisme, soit plus de 5,6 milliards de francs pacifique, dont 2,6 milliards financés par l'État. Aussi, l'Agence française de développement (AFD) et la Banque des Territoires (BdT) ont respectivement octroyé au Pays un prêt de 4,3 milliards.



Réhabilitation du stade Pater et de son complexe sportif aux normes olympiques pour les Jeux du Pacifique "Tahiti 2027"

1,5 milliard F CFP



SANTÉ

Par le biais de la convention santé, de la convention oncologie et du contrat de développement et de transformation, l'État continue d'accompagner la politique de santé en Polynésie française.

1,3
MILLIARD
F CFP

Cet appui, d'un montant d'1,3 milliard en 2025, se concrétise d'une part, au travers du renouvellement, de la mise aux normes et de l'adaptation des infrastructures et équipements de santé au profit des populations de Tahiti et des îles éloignées, et d'autre part, par la continuité du partenariat de formation avec le centre hospitalier universitaire (CHU) de Bordeaux :

- mise à disposition de 65 internes en médecine (52 pour le CHPF) et de 5 assistants spécialistes,
- formation à la gestion des urgences des médecins généralistes exerçant en dispensaire,
- formation d'infirmiers spécialisés en bloc opératoire,
- réalisation par une trentaine d'étudiants d'un service sanitaire, et de stages d'été par des étudiants polynésiens.

Enfin, 76 infirmiers d'État sont mis à disposition du CHPF et de la Direction de la Santé sur tout le territoire.

286 MILLIONS F CFP

soit 57% du montant de
l'opération

Acquisition et installation
d'un TEP scan pour le centre
hospitalier de la Polynésie
française



INFRASTRUCTURE

Le troisième instrument financier (3IF) a permis en 2025 de financer des investissements prioritaires, à hauteur de 3,7 milliards F CFP, portés par le Pays : réalisation ou réfection de routes, ports, aérodromes et ouvrages de défense contre les eaux.

3,7
MILLIARDS
F CFP



315 MILLIONS F CFP

soit 70% du montant de
l'opération

Aménagement des ouvrages
maritimes de Avatoru -
Rangiroa

L'État encourage le développement économique

Stabilité monétaire et économique



L'État, garant de la stabilité monétaire et économique de la Polynésie française

La politique monétaire de l'État dans la zone monétaire du franc Pacifique, mise en œuvre par l'institut d'émission d'Outre-mer, s'inscrit dans le cadre d'un régime de taux de change fixe avec l'euro - 1 000 francs CFP pour 8,38 euros - et de la liberté de circulation des capitaux avec le reste du monde.

La zone franc Pacifique, et donc les Polynésiens, bénéficient ainsi de la crédibilité de l'euro et d'une convertibilité illimitée garantie par le Trésor français.

France 2030

Le plan France 2030 est une politique prioritaire pour le soutien à l'innovation, l'industrialisation et la transition écologique de l'économie française.

En 2025, 7 projets concernant la Polynésie bénéficient d'un montant total de subventions de 2,9 milliards F CFP



France 2030 territorialisé

France 2030 territorialisé mobilise une enveloppe de 400 millions F CFP, cofinancée par l'État et le Pays, dédiée au soutien à l'innovation, aux actions de formation, et au renforcement des filières stratégiques de l'économie polynésienne.

En 2025, face au succès du plan et à la programmation dynamique des projets, l'État a doublé sa contribution (à hauteur de 200 millions F CFP) et a pris en charge une prestation d'ingénierie territoriale en vue d'accompagner les porteurs de projets (35 millions F CFP).

73,8 millions F CFP ont d'ores et déjà été octroyés à 10 entreprises polynésiennes.



17,9 MILLIONS F CFP

soit 50% du montant de l'opération

Développement d'une écloserie d'huitres perlières aux îles Gambier

Défiscalisation nationale

L'État soutient les entreprises des secteurs du tourisme, du transport aérien et maritime, de la pêche, du logement social, de l'industrie, de l'énergie, du BTP, de l'agriculture, des services publics environnementaux (eau potable, déchets), etc. Cet appui permet de maintenir et de créer de nouveaux emplois ainsi que de produire des richesses en Polynésie française.

En 2025, 36 entreprises ont obtenu un agrément leur accordant plus de 12 milliards d'aides fiscales, et créé 300 nouveaux emplois.

Hors agrément, près de 5 milliards F CFP ont été accordés, 414 emplois créés et 7 420 emplois maintenus (2024, dernière année de référence).



12,6
MILLIARDS
F CFP



604 MILLIONS F CFP

aide fiscale avec agrément

pour un investissement de 2 milliards F CFP

Construction du programme Te Aho Rua, à Papeete, comprenant 60 logements sociaux et leurs emplacements de stationnement



1,2 MILLIARD F CFP

aide fiscale avec agrément

Acquisition du navire Hawaiki Nui 2 et de ses équipements

Insertion professionnelle

Depuis son installation en 1989, le Régiment du service militaire adapté de Polynésie française (RSMA-Pf) accompagne la jeunesse polynésienne en remplissant une mission d'insertion humaine, sociale et professionnelle. C'est un acteur incontournable dans la formation et l'insertion socioprofessionnelle.

En 2025, pas moins de 127 cadres, appuyés par 46 engagés volontaires de l'armée de terre et du SMA, ainsi que 6 enseignants, ont été mobilisés afin d'encadrer et d'accompagner :

- 585 volontaires stagiaires polynésiens bénéficiant d'un encadrement et d'une formation ;
- 184 volontaires techniciens bénéficiant d'une première expérience professionnelle grâce à des CDD renouvelables ;
- 60 volontaires jeunes cadets dans la persévérance scolaire.

34 formations ont ainsi été dispensées dans 5 compagnies réparties dans les archipels de la Polynésie française, à Arue, Hiva Oa, Tubuai et Hao, apportant à chaque jeune volontaire un encadrement militaire, un accompagnement individualisé et une formation militaire, citoyenne, scolaire et professionnelle de qualité et adaptée aux besoins du territoire.

Résultat : un taux d'insertion remarquable, 9 jeunes volontaires sur 10 trouvent un emploi après leur formation, dont 56 % en emploi durable.



Témoignage

Avant d'intégrer le Régiment du service militaire adapté de Polynésie française (RSMA-Pf), j'étais une jeune adulte en quête de repères. Je n'avais ni expérience, ni réseau, ni même une idée précise de ce que je voulais faire. Mais j'avais une certitude : la volonté de réussir.

À 19 ans, j'ai débuté mon parcours au sein du RSMA-Pf par un contrat de service civique. Ma première mission fut d'accompagner l'insertion professionnelle des volontaires stagiaires.

Mes défis ? Maîtriser les outils informatiques, comprendre les démarches administratives, et surtout, apprendre à me faire confiance. Chaque dossier, chaque erreur, chaque réussite a été une leçon. Et puis est venu ce moment symbolique : mon premier salaire. Pour la première fois, j'ai ressenti la fierté de l'autonomie. J'étais libre. J'étais responsable.

Soutenue par ma hiérarchie, j'ai intégré la direction de maintenance et logistique (DML) en tant que volontaire technicienne où j'ai pu me spécialiser, de 2020 à 2023, dans la gestion des transports et des véhicules. Cette période a été une véritable école de la rigueur qui m'a permis d'acquérir des compétences techniques, mais également professionnelles, ainsi que des compétences indispensables : leadership, gestion d'équipe, résolution de problèmes sous pression.

Désireuse de concilier ma vie de mère et ma carrière, j'ai pu intégrer une formation via le dispositif certificat technique élémentaire (CTE) pour devenir monitrice auto-école à la cellule d'instruction élémentaire de conduite agréée (CIECA). Chaque cours était pour moi une manière de contribuer à sauver des vies. Cette expérience m'a appris l'art de la transmission, mais aussi la force du témoignage.

Depuis 2024, j'ai intégré le Groupement Aérien Mixte (GAM) à la base aérienne 190 à Faa'a en tant qu'aviatrice, chargée du soutien administratif au point Atlas. Mon expérience au sein du RSMA-Pf m'a permis de m'intégrer rapidement à une nouvelle structure, de m'adapter à de nouvelles exigences, et de persévérer avec résilience.

À l'aube de mes 27 ans, je souhaite adresser ce message à tous les jeunes Polynésiennes et Polynésiens : quand je suis arrivée, j'étais une jeune femme en quête d'indépendance. Aujourd'hui, je suis une professionnelle accomplie, une mère épanouie, et une ambassadrice convaincue de cette institution. Je cherchais un emploi, j'ai trouvé une vocation.

“ Le RSMA ne vous donne pas seulement un métier. Il vous donne les clés pour construire votre avenir. ”

Le RSMA, c'est plus qu'une formation. C'est une transformation qui, pour ceux qui savent en saisir la chance, peut redéfinir une trajectoire entière.

Le RSMA ne forme pas seulement des techniciens. Il forme des professionnels complets.

Osez franchir le pas. Osez croire en vos capacités. Osez saisir cette chance, car le RSMA peut être le tremplin qui changera votre existence.”

Vaihere MATEHA

Aviatrice au Groupement aérien mixte (GAM) à Faa'a



L'État soutient les communes

L'État soutient financièrement les communes et leurs groupements dans leurs missions de proximité et de services délivrés au public.

Au moyen de la Direction de l'ingénierie publique, il apporte également un soutien technique pour la mise en œuvre de leurs projets.

Plusieurs dispositifs assurent cet accompagnement, en fonctionnement comme en investissement.



Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Elle constitue la principale dotation de l'État au profit des communes et communautés de communes. Elle s'élève à 10,8 milliards F CFP en 2025, soit une augmentation de 1,9% par rapport à 2024.

Son montant par habitant demeure quasiment deux fois plus élevé en Polynésie qu'en métropole.



Dotation au profit du fonds intercommunal de péréquation (FIP- DTIC)

Alimenté par une double contribution État/Pays, le fonds intercommunal de péréquation (FIP), créé en 1971, compense l'absence de fiscalité locale et constitue l'une des principales ressources des communes qui disposent d'une source de financement stable. La contribution de l'État s'élève en 2025 à 1,9 milliard F CFP.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Destinée à financer les projets d'investissement des collectivités des territoires ruraux, elle bénéficie à toutes les communes et communautés de communes du territoire. 383,8 millions F CFP ont été versés en 2025.

15,4 MILLIONS F CFP

soit 40% du montant de l'opération

Acquisition d'un navire de liaison pour la commune de Rangiroa



7,9 MILLIONS F CFP

soit 20% du montant de l'opération

Construction d'un bâtiment communal à Taputapuatea

Abris de survie

L'État finance la construction et l'extension de bâtiments publics (école, centre d'incendie et de secours, etc.) pouvant servir d'abris de survie sur les atolls de l'archipel des Tuamotu pour faire face aux risques climatiques.

245
MILLIONS
F CFP



163,2 MILLIONS F CFP

soit 47,5% du montant de l'opération

Construction du Centre d'Incendie et de Secours - abri de survie de Rangiroa



L'État agit pour protéger l'environnement

L'État soutient les actions en faveur de la transition énergétique de la Polynésie française et de la protection de l'environnement.

Le Fonds de transition énergétique (FTE)

En faveur de l'autonomie énergétique du territoire et de la décarbonation de la production, le Fonds de Transition Énergétique (FTE) permet de développer les énergies renouvelables, grâce à une enveloppe de 7 milliards de F CFP, sur quatre ans.

En 2025, 5 projets ont été retenus, représentant un montant d'aides de 1,8 milliard F CFP pour un montant d'investissements de 6,8 milliards F CFP. La réalisation des projets financés par le FTE permettra à terme d'éviter l'émission de 815 000 tonnes de CO₂ et la consommation de 300 millions de litres de gasoil.

1,8
MILLIARD
F CFP



360 MILLIONS F CFP

soit 60% du montant du programme

Construction d'une centrale agrivoltaïque sur le site de la centrale thermique de Tikehau

334 MILLIONS F CFP

soit 93% du montant du programme

Construction d'une centrale hybride sur l'île de Maiao



La protection de l'environnement marin

L'État accompagne la mise en œuvre des annonces faites par la Polynésie française lors de la 3ème Conférence des Nations Unies sur l'Océan en juin 2025.

2,5
MILLIARDS
F CFP



**CONFÉRENCE
DES NATIONS UNIES
SUR L'OcéAN
NICE, FRANCE 2025**



Le service d'État des affaires maritimes, l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR), les Forces armées en Polynésie française et les forces de sécurité intérieure mobilisent leurs ressources humaines et financières en faveur de la protection de l'environnement marin.

Les missions de présence dans la ZEE polynésienne représentent chaque année environ 220 jours de mer et 45 missions de surveillance aéromaritime consacrées à la ZEE polynésienne.

En 2025, plus de 2,5 milliards F CFP ont été mobilisés et plus de 250 fonctionnaires civils et militaires de l'État ont œuvré quotidiennement pour la préservation de l'environnement marin en Polynésie française.

L'État a inscrit son action en signant en avril 2026 avec la Polynésie française un protocole d'accord en matière de protection de l'environnement marin qui doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Préservation de la biodiversité ;
- Surveillance des pêches ;
- Gestion des espaces naturels marins ;
- Amélioration de la connaissance des milieux marins.

59,6 MILLIONS F CFP

Déploiement du réseau d'aires marines éducatives dans l'ensemble de la Polynésie française (31 établissements concernés, et la moitié des communes polynésiennes)

274 MILLIONS F CFP

Aire marine protégée Tainui Atea : actions de connaissances et de conservation de la mégafaune marine, dont la campagne REMMOA II

83,5 MILLIONS F CFP

Mise en place de mouillages écologiques dans plusieurs îles



**POUR PLUS
D'INFORMATION**
Scannez le QR-code



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Suivez-nous



www.polynesie-francaise.gouv.fr

